



**TERRE
D'AVENIR**

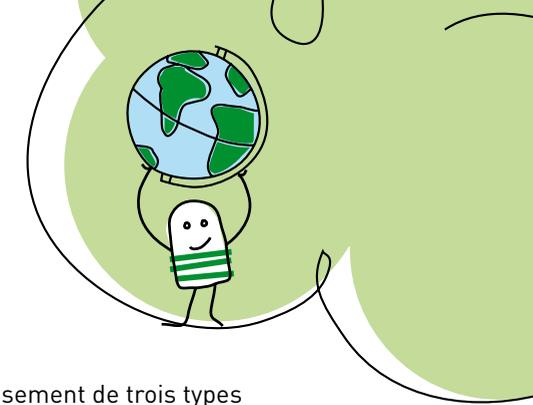
AGENDA 21 PLAINE COMMUNE



DES ENJEUX COMMUNS POUR RÉINVENTER LE TERRITOIRE

Synthèse du diagnostic • SEPTEMBRE 2009 → JUIN 2011





SOMMAIRE

PRÉAMBULE	1
DES ENJEUX SOCIAUX : COMMENT MIEUX VIVRE ENSEMBLE ?	2
« Vivre ensemble », un objet de tensions	4
Un territoire en connexion avec le monde	5
Une identité territoriale à construire	6
Une paupérisation et une précarité qui repartent à la hausse	7
Un écart entre offre et demande d'emplois	8
Une santé fragilisée	9
Vie sportive, culturelle et associative en mutation	10
Parcours éducatif perturbé et inégalitaire	11
DES ENJEUX DE QUALIFICATION DU TERRITOIRE	12
Un territoire ouvert sur la métropole	14
Une envie de nature et d'eau en ville	14
Un habitat perfectible	16
Des commerces et services de proximité en déclin	18
Un espace public sollicité mais mal vécu	19
Des déplacements difficiles	20
DES ENJEUX SOCIÉTAUX : VERS LA RÉVOLUTION DES MODES DE VIE	22
Le respect des autres, pour combattre délinquance et incivilités	24
Changement de pratiques et respect des équilibres environnementaux	25
Conversion écologique et sociale de l'économie	26
Rénovation du contrat social	27

Préambule

LA GENÈSE DU DIAGNOSTIC

Le diagnostic territorial préparatoire à l'Agenda 21 résulte du croisement de trois types de travaux, conduits entre 2009 et janvier 2011 par le groupement 4D+ sous maîtrise d'ouvrage de la Délégation générale à l'Écologie urbaine de Plaine Commune :

- **un état des lieux technique du territoire**, conduit entre novembre 2009 et septembre 2010 et reposant sur l'analyse de divers documents : études, diagnostics préalables à des schémas, plans ou programmes, données Insee, données fournies par le conseil général du Seine-Saint-Denis, données fournies par les services techniques de Plaine Commune et des huit villes¹...
- **une analyse des politiques publiques locales** au regard des cinq finalités du développement durable², menée entre janvier et juillet 2010 à partir des documents stratégiques de Plaine Commune : Schéma de cohérence territoriale, Plan climat énergie territorial, Plan communautaire de l'environnement, Plan local de l'habitat, Contrat territorial de rénovation urbaine, Contrat urbain de cohésion sociale, Plan communautaire pour l'activité et l'emploi, Charte de la lecture publique³... ; des entretiens menés auprès d'élus, d'agents des villes et de l'agglomération, ainsi que des partenaires de l'agglomération.
- **une démarche de concertation large et diversifiée**, menée entre mai 2010 et mai 2011 sous forme d'enquêtes, d'ateliers, de forums, etc., démarche détaillée dans le livret « La participation citoyenne au cœur de la démarche ».

Les résultats de ces travaux ont été synthétisés ci-dessous sous la forme d'une série d'enjeux rassemblés en trois grandes familles d'enjeux (sociaux, territoriaux et sociétaux). Dans cette présentation, les 18 enjeux comme les trois familles d'enjeux ne sont pas hiérarchisés.

NB : dans l'ensemble du diagnostic, tout comme dans la stratégie de l'Agenda 21, les aspects relatifs aux changements climatiques (émissions de gaz à effet de serre et impacts des changements climatiques) sont très peu traités : cela résulte de l'adoption, en mai 2010, du Plan climat énergie territorial de Plaine Commune, qui constitue le volet « climat » de l'Agenda 21.

UNE PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE

Dans les pages qui suivent, chacun des 18 enjeux issus du diagnostic est présenté suivant 4 entrées :

 **Photographie du territoire** : on y trouve des données issues de l'état des lieux technique du territoire.

 **Les politiques à l'œuvre** : cette rubrique présente des données issues de l'analyse des politiques publiques.

 **Ce que les acteurs disent** : cette rubrique présente les points saillants issus de la concertation ; ces points sont parfois convergents, parfois contradictoires.

 **Plus-value de l'Agenda 21** : cette rubrique s'attache à donner des pistes de progrès sur lesquelles pourrait s'engager l'Agenda 21 de Plaine Commune, sachant que des actions et des politiques sont souvent déjà à l'œuvre et que l'Agenda 21 a pour ambition de venir en complément de ces actions déjà menées, apportant soit de nouvelles approches pour aborder l'enjeu présenté, soit des idées ou des actions complémentaires de celles déjà en cours.

Ce diagnostic de l'Agenda 21 a été réalisé par le groupement 4D+, la Délégation générale à l'écologie urbaine de Plaine Commune et le concours des élus et agents des villes et de l'agglomération. Sans la contribution des 7000 habitants et usagers interrogés, le diagnostic du territoire au regard des enjeux d'écologie urbaine n'aurait pas été aussi pertinent ; qu'ils en soient remerciés.

¹ Cet état des lieux technique n'est pas présenté de façon exhaustive dans ce document mais est disponible sur demande auprès de la Délégation générale à l'Écologie urbaine / ² Définies collectivement par de nombreux acteurs sous l'égide du ministère en charge du développement durable, ces cinq finalités sont : 1. cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ; 2. préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ; 3. modes de production et de consommation responsables ; 4. lutte contre les changements climatiques ; 5. épanouissement de tous les êtres humains / ³ Cette analyse n'est pas présentée de façon exhaustive dans ce document mais est disponible sur demande auprès de la Délégation générale à l'Écologie urbaine.



**DES ENJEUX SOCIAUX
COMMENT MIEUX VIVRE ENSEMBLE ?**

→ Des enjeux sociaux
Comment mieux vivre ensemble ?

« VIVRE ENSEMBLE », UN OBJET DE TENSIONS

 Carrefour de brassage de cultures, de nationalités, de générations, le territoire de Plaine Commune accueille une forte proportion de population étrangère (29% de la population totale, contre 11,9% en moyenne en Île-de-France). La collectivité accueille ainsi des pratiques culturelles et des modes de vie variés qu'elle doit prendre en compte, notamment dans les moyens à mettre en œuvre pour faciliter la cohabitation et la mixité de ces populations. Avec 39% de jeunes de moins de 25 ans, contre 33% en Île-de-France, le territoire est également fortement marqué à la fois par la jeunesse de sa population et par des tensions entre générations.

Sa situation en termes de pauvreté et de précarité est préoccupante, avec, en 2007, 30% de la population vivant avec un bas revenu (soit, toujours en 2007, moins de 871 euros par unité de consommation disponibles avant impôts), contre 22% dans l'ensemble de la Seine-Saint-Denis, et 12% en Île-de-France. De plus, nombreux sont ceux qui peinent à sortir de situations difficiles, puisque 50%

62,5 %

DES HABITANTS INTERROGÉS

CONSIDÈRENT LA DIVERSITÉ ETHNIQUE

ET CULTURELLE PRÉSENTE DANS LEUR

VILLE COMME UN POINT FORT

des allocataires RSA le sont depuis plus de trois ans.

Terre d'accueil (30% de la population est arrivée sur Plaine Commune depuis moins de cinq ans), le territoire de Plaine Commune est aussi territoire de passage.

Plus qu'ailleurs, la population de Plaine Commune est confrontée à de nombreux facteurs de tensions : ségrégation, racisme, pauvreté, chômage, logements insalubres, carence en espaces verts, nuisances et pollutions environnementales... La question du « vivre-ensemble », enjeu clé de toute collectivité, se pose ainsi en des termes plus complexes sur notre territoire. Le diagnostic met en exergue le fort besoin d'accompagnement des populations, à partir de leur histoire culturelle, sans ignorer certaines tendances au communautarisme (qui peut être repli sur soi et réticence à l'altérité).



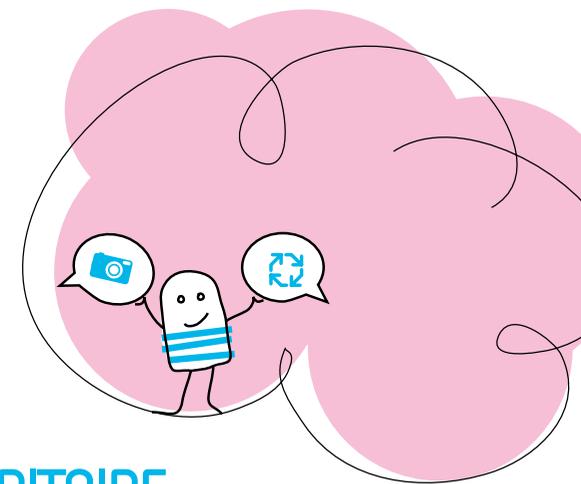
© DR

 Les politiques sociales traduisent la volonté des collectivités du territoire de Plaine Commune de s'engager et de répondre à ces besoins spécifiques, de créer du lien entre les différentes populations. De nombreux dispositifs spécifiques d'accompagnement (Plan local pour l'insertion et l'emploi communautaire, structures d'insertion) ont d'ores et déjà été mis en place. Les politiques communales autour de la médiation, de l'accès de tous au droit, de la lutte contre les discriminations ou en faveur de la maîtrise du français sont nombreuses. La politique communautaire de l'habitat est attentive à la mixité sociale. De nombreuses fêtes et manifestations favorisant les rencontres sont régulièrement organisées par les villes et l'agglomération.

 Cette diversité est vécue comme un atout fort pour le territoire. Une grande majorité des habitants interrogés (62,5%)¹ considèrent cette diversité ethnique et culturelle présente dans leur ville comme un point fort qu'ils souhaitent valoriser, en toute conscience des difficultés qu'elle peut engendrer. Malgré les dispositifs existants, cette

diversité est aussi génératrice d'un climat social parfois tendu, créant des tensions entre des personnes qui ne se comprennent pas toujours. « On observe une sorte de "corporatisme" entre les différents milieux, une absence de lien social, une peur de l'ouverture aux autres : par réflexe, on se rapproche de ceux qu'on connaît². »

 L'Agenda 21 peut encourager le rapprochement des populations et des générations entre elles : il suscitera et favorisera à cet effet les initiatives qui émanent directement des habitants et salariés du territoire. La volonté, partagée, de positiver ce brassage culturel et générationnel pourrait constituer un axe transversal de l'Agenda 21, structurant de son plan d'action. Se saisir en priorité de cet enjeu du vivre ensemble suppose de privilégier la coopération à la compétition, le respect au rapport de force et la solidarité à l'individualisme. L'Agenda 21 pourrait s'attacher à mettre systématiquement en actes ces approches pour en montrer la validité.



UN TERRITOIRE EN CONNEXION AVEC LE MONDE

 Avec ses 134 nationalités, la population de Plaine Commune est en contact étroit et permanent avec tous les coins de l'Hexagone et de la planète. Cette permanence se traduit notamment par une ouverture sur d'autres cultures, d'autres pratiques, d'autres savoirs.

 Les villes soutiennent ou organisent de nombreux festivals et autres manifestations culturelles qui valorisent cette diversité. Les manifestations comme « Métis » ou « Villes et musiques du monde » s'inscrivent dans cette dynamique.

Par ailleurs, les villes, et plus récemment Plaine Commune, mènent des politiques de jumelage et des actions fortes de coopération décentralisée.

 Cette ouverture au monde est majoritairement perçue comme une richesse du territoire, insuffisamment valorisée.

 Mettre en valeur les savoir-faire, les richesses potentielles et déjà à l'œuvre, créer une œuvre du monde faite de l'influence réciproque et du métissage de ces cultures pour en faire une signature de la Communauté d'agglomération. S'inscrire dans la coopération par rapport aux enjeux globaux (climat, migrations, inégalités, préservation des ressources), développer les relations Nord/Sud (au plan planétaire) sur des enjeux d'écologie urbaine.

¹ Enquête « Capacité des populations à aller vers le développement durable », Anne Jegou, 2010 / ² Forum Terre d'Avenir, le 9 novembre 2010.

→ Des enjeux sociaux
Comment mieux vivre ensemble ?

UNE IDENTITÉ TERRITORIALE À CONSTRUIRE

La singularité de Plaine Commune tient également à son passé, son histoire agricole puis industrielle, son identité ouvrière forte. Le fondement de la culture populaire de Plaine Commune s'axe autour des valeurs de coopération, de lutte, de partage, de solidarité entre les populations. Cette entraide, ce ciment social, a créé les conditions à cette diversité de faire société.

L'identification territoriale autour de l'entité communautaire (Plaine Commune) ne se fait pas au détriment des identités communales. Le logo de l'agglomération accompagne mais ne remplace pas les logos communaux. L'édition de nombreuses publications, l'organisation d'une fête communautaire, « Seine Commune », les visites régulières proposées dans le cadre des balades urbaines, le site Internet de l'agglomération, les expositions, la communication institutionnelle, les campagnes d'affichage, la charte graphique, etc., donnent une unité certaine à notre territoire, très fortement symbolisé comme une terre de culture et de création.

De leur côté, bien légitimement, les villes communiquent sur l'appartenance et l'identité communales et développent des actions autour du quartier, s'appuyant pour cela sur les outils de la démocratie locale (Conseils ou démarches quartier).

Les habitants sont avant tout attachés à leur quartier ou à leur ville, avant de l'être à cette notion encore très administrative de « Plaine Commune ».

Mais en réalité ils témoignent d'un attachement qui dépasse leur quartier et une identification : un attachement à ce qui fait terreau dans toutes villes, tous les quartiers de Plaine Commune, à cette identité de ville de banlieue jeune et



laborieuse. C'est moins à Plaine Commune qu'aux valeurs, à la caractéristique commune des quartiers et territoires de l'agglomération qu'ils sont attachés. Cette identité territoriale ne leur semble pas véritablement traitée par les politiques publiques.

L'Agenda 21 pourrait contribuer à donner consistance à cette notion d'appartenance à un territoire particulier, et construire avec les habitants et les autres usagers du territoire cette identité à partir de quelques valeurs fortes et partagées. L'Agenda 21 territorial (tant communal que communautaire) pourrait avoir comme objectif de co-construire cette identité.

UNE PAUPÉRISATION ET UNE PRÉCARITÉ QUI REPARTENT À LA HAUSSE

La situation de précarité dans laquelle se trouve la population affecte de nombreux domaines de son existence : l'emploi, le logement, la santé...

110 000 habitants se situent dans une des 24 opérations de renouvellement urbain en cours sur l'agglomération, premier territoire de France au regard du nombre de personnes concernées par des opérations de rénovation urbaine.

Malgré la forte dynamique économique du territoire, le taux de chômage « officiel » touche 16% de la population (contre 9,3% en moyenne nationale en 2010). Les jeunes (36% des moins de 25 ans sont au chômage, contre 31% en Île-de-France), les femmes, les populations étrangères sont des catégories particulièrement vulnérables.

Par choix politique et compte tenu de la situation sociale des populations locales, l'offre de logement reste à forte teneur sociale (43% du parc est constitué de logements sociaux), favorisant le logement collectif. Le parc étant relativement ancien, les problématiques d'habitat indigne et de suroccupation des logements sont préoccupantes. La précarité énergétique est une réalité qui touche chaque jour davantage de foyers, et que l'augmentation des coûts de l'énergie aggrave encore.

Globalement, les politiques publiques traduisent une volonté forte de répondre aux besoins sociaux des habitants, notamment en matière d'emploi, de logement et de réduction des disparités. La dynamique de rénovation urbaine va dans ce sens. La diversification de l'offre d'habitat (Plaine Commune est le territoire de France qui construit actuellement et depuis plusieurs années, proportionnellement et en chiffres bruts, le plus de logements sociaux), la reconstitution de l'offre locative, le renforcement de l'insertion professionnelle en constituent des objectifs principaux.



De leur côté, les communes, le Conseil général ainsi que les associations développent des politiques et des actions de solidarité qui tentent de résorber les difficultés les plus insupportables et d'apporter une solidarité de base.

Les habitants insistent sur le fait que la situation de crise sociale persiste dans le temps. Malgré une politique sociale volontariste, les populations ne disposent pas toujours de perspectives d'avenir et se trouvent dans l'impossibilité d'organiser leur vie sur le long terme : « C'est la misère, il n'y a rien à faire ici, je veux partir³. » De nombreux habitants pointent du doigt leur difficulté à avoir accès à un logement décent et adapté à leurs revenus et à leurs besoins. C'est un point qui pèse plus lourd sur les budgets des ménages qu'ailleurs. Du fait de l'état dégradé des logements, le montant des charges locatives est élevé, annulant ainsi toutes les économies réalisées sur le prix du loyer.

« Les logements sont trop énergivores, ce n'est plus possible de payer les charges⁴. » Les habitants considèrent également la question de l'emploi, de l'insertion professionnelle et de la discrimination sociale et territoriale comme des points essentiels à traiter dans l'Agenda 21.

L'Agenda 21 devra prendre en considération le cercle vicieux « recherche d'emploi/mal-logement/précarité durable » dans lequel sont prises certaines populations. En tant que laboratoire des pratiques solidaires, il pourrait viser à poser les bases d'un cercle vertueux, d'une société plus solidaire, qui prenne soin de l'ensemble des populations de son territoire. S'agissant d'un projet de développement durable, la question des inégalités écologiques, ainsi que la précarité énergétique, doivent être intégrées.

16 %
C'EST LE TAUX DE CHÔMAGE
« OFFICIEL » QUI TOUCHE LA
POPULATION DU TERRITOIRE

³Verbatim Enquête « Capacité des populations à aller vers le développement durable », Anne Jegou, 2010 /

⁴Atelier Agenda 21 communal Aubervilliers.

UN ÉCART ENTRE OFFRE ET DEMANDE D'EMPLOIS

 Le dynamisme économique du territoire a eu des effets significatifs sur l'emploi qui a fortement progressé, en particulier dans le secteur tertiaire. Depuis 2000, le territoire a accueilli plus de 1 000 entreprises nouvelles et 18 000 emplois. Après une période forte de désindustrialisation Plaine Commune est aujourd'hui le troisième pôle d'emplois du tertiaire d'Île-de-France (après Paris et La Défense). Mais cette embellie (160 000 emplois à ce jour) est fortement ressentie comme profitant insuffisamment à la population locale. Alors que la proportion de jeunes diplômés formés reste faible sur notre territoire, l'écart entre offre et demande est mal perçue par les habitants.

Les cadres ne représentent que 8% de la population active du territoire, mais 15% des emplois proposés. Les entreprises nouvelles arrivent avec leur propre équipe, n'ayant que peu de besoin immédiat en main-d'œuvre locale.

On observe ainsi un risque de décrochage social lié à la dissociation progressive entre la rapide mutation économique du territoire et la situation particulière de ses habitants qui ont l'impression que le territoire se développe sans eux. Le décalage entre les usagers/salariés du territoire et les résidents de longue date risque de se renforcer. Il pourrait se traduire par une augmentation des tensions internes à Plaine Commune, avec un probable double processus : de « gentrification » sur certains quartiers (excluant les populations les plus modestes), et d'exclusion d'autres quartiers.

Le processus de métropolisation constitue une opportunité pour dynamiser le développement économique mais menace également de creuser les disparités territoriales entre le nord et le sud du territoire. La mise en service de la Tangentielle Nord, prévue pour 2014, qui passera par Épinay, Villetaneuse, Pierrefitte, Stains et La Courneuve, soit, pour l'essentiel, les villes du nord de l'agglomération, devrait contribuer à réduire l'écart.

La création d'entreprises tournées vers des secteurs d'avenir offre des perspectives positives pour Plaine Commune, mais qui restent à encourager. Par exemple, la Société du Grand

Paris a identifié le territoire comme « pôle de la culture et de la création ». Un enjeu important qui concerne déjà plus de 5 000 emplois et des filières de formation.

 Des dispositifs existent pour faire progresser le niveau de qualification de la population et éviter ce décrochage social : partenariats entre lycées et universités, offres de formations continues proposées par les universités, services pour encourager l'insertion professionnelle des populations éloignées du marché du travail, Plan local pour l'insertion et l'emploi communautaire, différentes structures d'insertion implantées sur chaque ville du territoire, Maison de l'emploi et ses huit antennes, charte Entreprise-Territoire, clauses d'insertion sociale dans les marchés publics de l'agglomération, aide à la création d'entreprise. Les initiatives sont nombreuses et portent leurs fruits, sans pour autant régler la problématique du chômage ou de la précarité professionnelle.

 Habitants et acteurs économiques souhaitent que l'Agenda 21 contribue à un rééquilibrage du développement territorial afin que les disparités entre le nord et le sud, entre les usagers et les habitants de longue date, diminuent progressivement.

Les compétences et les savoir-faire des habitants sont pluriels et variés et constituent de ce point de vue une grande richesse à exploiter.

Enfin, l'Agenda 21 doit s'attaquer aux discriminations sociales et territoriales.

 Il faut certes adapter la qualification professionnelle à l'emploi, et pour cela prendre appui sur nos capacités en matière de formation, mais il faut aussi donner au travail la priorité sur l'emploi : partir des aptitudes des habitants (et notamment des jeunes en rupture professionnelle) pour développer des emplois qui leur conviennent, dans le domaine de la culture et de la création, dans les services à la personne, dans le négoce, le bâtiment, les éco-activités... L'Agenda 21 devrait conforter la politique communautaire de développement économique endogène, mais également contribuer à la lutte contre les discriminations et au rééquilibrage nord/sud.



UNE SANTÉ FRAGILISÉE

 L'état de santé des populations de Plaine Commune est plutôt dégradé. Les populations sont exposées à d'importantes nuisances visuelles et sonores (grandes infrastructures routières et autoroutières, ferroviaires et proximité des aéroports du Bourget et de Roissy-Charles De Gaulle, très nombreux chantiers de rénovation urbaine et de transports). La qualité de l'air est dégradée : Plaine Commune représente une des zones les plus polluées d'Île-de-France. La pollution des sols constitue une réalité préoccupante pour le territoire.

L'insalubrité d'une partie du parc de logements, la faible qualité de l'alimentation, l'accès réduit aux services, le stress et l'anxiété qui résultent des situations sociales et familiales difficiles, la carence d'espaces verts pour certains concourent à renforcer cette situation.

De plus, le territoire se trouve confronté à un sous-équipement en services de santé (professionnels de santé et équipements publics de proximité).

De tout cela, témoigne l'indicateur de développement humain (revenu/santé/éducation) sur Plaine Commune, le plus bas de l'Île-de-France.



 Le SCoT et le Plan communautaire pour l'environnement, et plus récemment l'étude Zone d'actions prioritaires pour l'air (Zapa) traitent du problème des nuisances et des pollutions qui frappent le territoire. Indirectement, le Plan climat énergie territorial, qui vise la réduction des émissions de gaz à effet de serre, aura des impacts positifs sur la température, sur la qualité de l'air, sur le bruit, sur le verdissement des espaces publics.

Plusieurs communes gèrent des centres de santé municipaux, élaborent des contrats locaux de santé et veillent à l'égalité de l'accès aux soins. Avec le Département, elles mènent des politiques maternelles et infantiles de qualité, des suivis toxicologiques, la généralisation des soins dentaires, etc. Les établissements scolaires bénéficient de plus en plus d'un suivi diététique pour leurs restaurants.

En revanche, les politiques publiques manquent de vision transversale, alors même que la question de la santé doit être fortement rattachée à l'environnement dans lequel vivent les populations, et à leur situation sociale.

 Les habitants relient fortement la santé avec les problématiques de logement et de précarité sociale.

Le montant des charges étant très élevé dans des habitats anciens, ces derniers se disent parfois contraints de restreindre leur consommation de chauffage l'hiver. « *C'est soit notre santé, soit notre porte-monnaie*⁵. »

Ils signalent particulièrement un déficit de dispositifs spécifiques pour les personnes en situation de handicap et s'inquiètent du non-remplacement des médecins partant en retraite.

Enfin ils aimeraient pouvoir bénéficier d'une alimentation saine, « *mais c'est trop cher !* ».

 L'Agenda 21 devrait aider à penser et à traiter de façon transversale la question de la santé en la rattachant aux problématiques d'environnement et de cadre de vie.

Il devrait alerter sur la nécessité d'un libre accès de tous aux soins.

Enfin il devrait permettre une réflexion spécifique sur la qualité alimentaire, et développer des circuits courts grâce à une agriculture urbaine ou périurbaine de qualité.

⁵ Atelier Agenda 21 communal Aubervilliers

VIE SPORTIVE, CULTURELLE ET ASSOCIATIVE EN MUTATION

Le territoire de Plaine Commune bénéficie d'une offre culturelle et de loisirs diversifiée (musées, théâtres, cinémas, lieux culturels, médiathèques...), grâce notamment à la présence d'équipements majeurs, dont certains de renommée métropolitaine. L'offre sportive proposée au grand public est également importante. Marquées par leur passé industriel et le volontarisme politique de leurs élus dans ce domaine, les « banlieues rouges » bénéficiaient d'un tissu associatif dynamique qui est en train d'évoluer et de se renouveler. Dans le même temps, les acteurs publics et associatifs dénoncent une crise du bénévolat.

La vie culturelle et associative bénéficie du soutien massif des collectivités et le réseau des médiathèques s'étend.

Cependant, les politiques articulent encore insuffisamment l'action culturelle avec l'action éducative. Cette richesse gagnerait également à évoluer vers une plus grande accessibilité physique des différents lieux de lecture et de pratique culturelle, la mobilité interquartier et interville n'étant pas toujours facilitée par le réseau de transports.

Les activités culturelles, sportives, associatives sont identifiées très majoritairement comme un point fort par les habitants, à plus de 60%⁶. Les habitants mettent par-



© DR

ticulièrement l'accent sur la culture comme outil de cohésion sociale. Ils souhaiteraient voir se diversifier l'offre afin que cette dernière traduise mieux les différentes cultures présentes sur le territoire.

Les représentants associatifs désirent davantage voir encourager la vie associative et culturelle par plus de suivi et de moyens.

Enfin, Les habitants comme les associations déplorent une insuffisance de lieux de rencontre et d'échanges, afin que les populations de tout âge, de toute culture, de tout milieu social, puissent mieux se connaître et créer des initiatives communes.

Ils suggèrent plus de mixité des fonctions des équipements publics.

Il importe de veiller à ce que cette politique culturelle et associative réponde aux besoins de toutes les catégories sociales et culturelles du territoire et favorise le lien social, et surtout, de prendre appui sur cette richesse associative pour développer les actions de l'Agenda 21.

PARCOURS ÉDUCATIF PERTURBÉ ET INÉGALITAIRE

Le territoire est marqué par une sous-qualification de la population (54% ont un niveau inférieur au CAP), avec une personne sur trois sans diplôme. Lors des évaluations scolaires de CE1, en 2010, 13% des élèves n'avaient pas les acquis minima en français.

Le fort turn-over du personnel enseignant, le manque d'encadrement des équipes éducatives, l'insuffisance globale de l'offre éducative, expliquent partiellement les difficultés scolaires.

Avec la démographie très rapide de l'agglomération, les villes sont confrontées à une saturation scolaire.

L'école n'apparaît visiblement pas toujours comme un tremplin aux yeux des jeunes et ne semble plus un lieu privilégié d'intégration sociale.

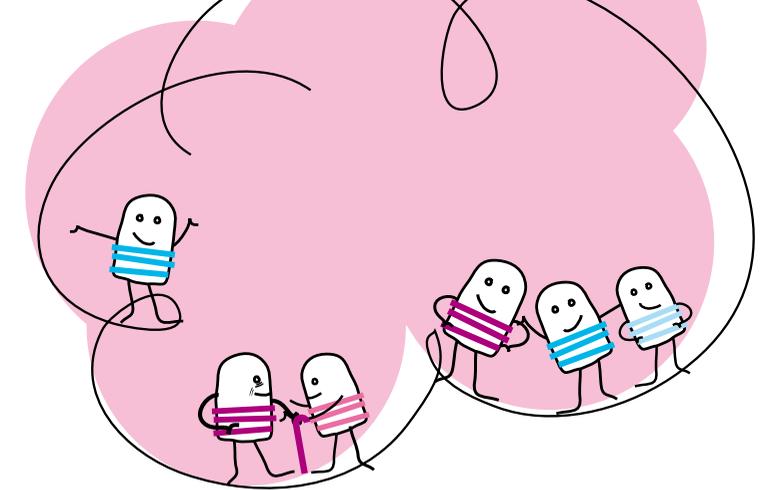
Pour autant, ce constat ne doit pas cacher de vraies réussites scolaires individuelles et une attente, un investissement très fort des parents dans l'école pour la promotion sociale de leurs enfants.

Le passage à la vie d'adulte est de plus en plus long, voire retardé faute d'emploi ou de logement : le parcours éducatif des jeunes, qui doit les mener à cette vie autonome d'adulte responsable, est de plus en plus chaotique.

Face à l'ampleur des besoins, les collectivités (Région, Département, villes) construisent, rénovent, investissent dans les bâtiments scolaires.

Les communes développent des politiques éducatives locales volontaristes (contrat éducatif local, projet éducatif local, projet de réussite éducative...), elles conventionnent avec le Rectorat pour des dispositifs innovants.

Par ailleurs, l'agglomération a mis en place un réseau de 23 médiathèques communautaires, qui touche déjà 17% de la population.



Les chances de réussir sa vie grâce à ce parcours éducatif sont jugées plus faibles sur le territoire de Plaine Commune qu'en d'autres lieux.

Malgré ces politiques et ces projets, les habitants, attachés à l'idée de promotion sociale via l'école, expriment de fortes inquiétudes pour l'avenir de leurs enfants, notamment face à la difficulté des jeunes à s'intégrer sur le marché du travail.

Devant cette situation, certains mettent en place des stratégies de contournement des établissements publics (environ 20% des enfants de CM2 vont dans le privé à l'entrée au collège) qui mettent en péril le secteur public et renforcent, de fait, des systèmes d'enseignement à plusieurs vitesses. Les habitants perçoivent toutefois la jeunesse de la population du territoire comme une opportunité, une source d'espoir, de créativité et d'innovation à valoriser et à encourager. Certains contestent l'organisation de l'école et la (faible) place faite aux parents, voire aux enfants ! « L'école n'est plus adaptée aux enfants d'aujourd'hui : on ne prend pas en compte leur personnalité ou leurs besoins. » Nombreux sont ceux qui accordent peu de confiance au diplôme pour garantir la réussite sociale.

Ce projet devrait être porteur de promesses d'avenir pour les nouvelles générations, les aidant à trouver leur voie, les accompagnant sur le chemin de leur accomplissement, encourageant l'épanouissement personnel et collectif des populations.

Vaste programme, qui passe par la poursuite des politiques communales en leur donnant sans doute plus de cohérence, et surtout un travail avec tous les acteurs concernés d'une façon ou d'une autre par un objectif commun : la réussite des jeunes. Il importe de veiller à bien à donner aux parents et aux jeunes un rôle actif dans cette construction.

23

**UN RÉSEAU DE 23 MÉDIATHÈQUES
COMMUNAUTAIRES
A ÉTÉ MIS EN PLACE PAR
L'AGGLOMÉRATION**

⁶ Enquête « C'est où le bonheur ? », 2010.



DES ENJEUX DE QUALIFICATION
DU TERRITOIRE

UN TERRITOIRE OUVERT SUR LA MÉTROPOLE

 Plaine Commune constitue un nouveau pôle métropolitain au nord de Paris, attractif et reconnu en Île-de-France et au-delà grâce à une offre diversifiée : un pôle économique tertiaire autour de la création, de l'image et du numérique, du tertiaire, du tourisme urbain et de la culture ; la présence de grands équipements métropolitains ; des événements métropolitains (grandes manifestations culturelles autour de la Cité du cinéma) ; un potentiel touristique d'envergure internationale (le Stade de France, la basilique St Denis, les cultures urbaines) ; un territoire dynamique autour de centralités urbaines fortes et attractives, proposant une armature équilibrée sur l'ensemble du territoire ; un réseau étoffé de liaisons en transports en commun.

 Plaine Commune construit un projet territorial de « pôle de la culture et de la création », qui fera l'objet du Contrat de développement territorial signé avec l'État dans le cadre du Grand Paris.

Elle développe des liens privilégiés avec la Ville de Paris, en particulier dans les zones d'aménagement ou en matière de protection de l'air (Zapa), et des relations suivies avec les agglomérations voisines.

L'agglomération s'implique dans les politiques départementales et régionales (Plan climat par exemple) et est membre actif du syndicat mixte Paris Métropole.

 La population ignore souvent les limites territoriales de Plaine Commune, que ce soit pour son emploi, ses loisirs, son éducation..., et vit en région parisienne plus qu'à Plaine Commune.

Selon les usagers du territoire, les liaisons sur Paris en transports en commun sont nombreuses mais inconfortables, plus difficiles de banlieue à banlieue. Ils aspirent à trouver à proximité les fonctions de base de la ville (habitat, emploi, espaces verts, culturels, éducatifs, commerces...).



© W. Vainqueur

 L'Agenda 21 pourrait conforter la conception multipolaire de la métropole parisienne : pour concilier le développement de Plaine Commune avec celui de la région parisienne, suivant la vision prospective globale du Schéma directeur de la Région Île-de-France (Sdrif).

Il devrait contribuer à concrétiser les schémas régionaux mis en place par la Région et l'État dans le cadre du Grenelle de l'environnement : Schéma régional des continuités écologiques et Schéma régional climat air énergie.

UNE ENVIE DE NATURE ET D'EAU EN VILLE

 Le territoire de Plaine Commune bénéficie d'un important patrimoine naturel, atout remarquable pour un territoire densément urbanisé de première couronne parisienne : 12 m²/hab d'espaces verts contre 10 m²/hab en France. Les jardins familiaux ont dans certaines villes une place importante : 1 767 parcelles¹.

Le territoire abrite deux sites remarquables Natura 2000 : les parcs départementaux de L'île-Saint-Denis (23 ha) et de La Courneuve (415 ha, troisième plus grand espace vert de la région, après les bois de Vincennes et de Boulogne), 10 km de berges... Rappelons que le quartier de La Plaine doit son nom à sa fonction de « plaine nourricière » de Paris, du XIX^e au début du XX^e siècle.

Ce potentiel remarquable souffre cependant d'un déficit de reconnaissance, de valorisation et d'intégration à l'espace urbain, lequel s'est, pendant longtemps, construit sans tenir compte de cet environnement.

Le difficile accès aux espaces verts, notamment l'enclavement des grands parcs urbains, la carence d'espaces verts dans certains quartiers ou encore la surexposition des populations aux risques, aux pollutions et aux nuisances (air, bruit, risques technologiques...) accentuent le sentiment d'un manque de nature en ville. D'autre part, le « grignotage » progressif des espaces naturels historiques se poursuit et l'on peut craindre que ce mouvement se poursuive sous l'effet de l'urbanisation forte du territoire.

En outre, Plaine Commune se situe dans une région qui a la particularité d'être un espace de rencontre entre plusieurs grands domaines bioclimatiques : atlantique, méditerranéen, continental. La migration des espèces, accentuée par le changement climatique, ne doit pas être arrêtée par l'agglomération francilienne. Plaine Commune ne doit pas faire bouchon et empêcher les connexions, les continuités entre ces réservoirs de biodiversité.

 Depuis plusieurs années, le SCoT, le Plan communautaire pour l'environnement, les opérations de renouvellement et d'aménagement urbains, tendent à mieux valoriser le potentiel d'espaces verts et naturels, tandis que les collectivités s'efforcent de mettre en place des politiques de gestion des espaces publics pour renforcer la présence de la nature en ville. Le Guide des espaces publics et le Référentiel d'aménagement écologique devraient permettre de renforcer la place de la nature en ville.

Depuis 2009, Plaine Commune a entrepris des études pour mieux connaître la biodiversité présente sur son territoire (Observatoire de la biodiversité végétale, par la mise en place de cellules domestiques de pollinisation ; inventaires de la biodiversité réalisés sur 17 friches).

La place de l'eau en ville, qui est pourtant un élément marquant du paysage à Plaine Commune (avec le canal de Saint-Denis, la Seine et le projet de « réouverture » du Croutl), est peu prise en compte dans les politiques publiques, mais le Plan climat énergie du territoire consacre une de ses fiches actions à l'adaptation aux changements climatiques, qui passe par un verdissement fort de nos espaces et bâtiments, et par une meilleure place accordée à l'eau dans le tissu urbain.

 Malgré l'action des collectivités, le manque de nature en ville face à la « surabondance » de béton est un constat récurrent fait par les habitants et autres usagers du territoire. Ainsi la nature en ville est un point faible pour 71% des usagers du territoire interrogés². Ils soulignent en particulier le manque d'espaces verts de proximité et manifestent un fort attachement aux jardins ouvriers et familiaux, atouts à valoriser et à développer.

Certains espaces mériteraient d'être réaménagés et valorisés, comme les berges de Seine (à l'instar d'Épinay), ou encore les nombreuses friches de Plaine Commune, réservoirs d'une biodiversité très riche.

La présence de la nature en ville passe également, selon eux, par une intégration de la nature au bâti (murs et toits végétalisés par exemple) et dans l'espace public (arbres et plantations dans des espaces souvent trop minéralisés).

Par ailleurs, la question de la place des usagers/riverains dans la gestion de ces espaces est posée.

Une demande forte d'appropriation collective (de type « jardins partagés », fleurissement des pieds d'arbres et des immeubles) s'est exprimée dans plusieurs communes.

 L'Agenda 21 doit être résolument environnemental pour offrir aux populations les plus modestes cette nature urbaine qu'ils revendiquent.

Il permettra de renforcer la nature de proximité et de lancer une réflexion sur la place de l'eau dans la ville, pour concevoir une ville « en transition », plus lente, plus en écho aux questions d'adaptation aux changements climatiques, une ville plus naturelle, plus arborée.

L'Agenda 21 est l'occasion pour Plaine Commune de se doter d'une véritable stratégie de préservation, voire de reconquête de la nature en ville et de développement de la biodiversité dans un territoire urbain dense en mutation, et de s'inscrire comme un acteur des stratégies départementale et régionale en matière de biodiversité.

Le retour de la nature en ville devrait contribuer à faire évoluer positivement l'image des quartiers, à apaiser les tensions, et à favoriser l'appropriation par les habitants de leur quartier.

1767

PARCELLES DE JARDINS FAMILIAUX SUR LE TERRITOIRE

¹ Source : analyse de l'état initial de l'environnement du SCoT.

² Enquête « Capacité des populations à aller vers le développement durable » ; résultats confortés par l'enquête « C'est où le bonheur » et le questionnaire « salariés ».

UN HABITAT PERFECTIBLE

📷 L'environnement bâti de Plaine Commune est marqué par une proportion forte d'habitat social (43%), plutôt bien entretenu, et un habitat privé parfois dégradé et indigne. Ce dernier habitat significatif bénéficie encore peu de la forte dynamique de renouvellement urbain en cours, qui concerne davantage les ensembles de logements sociaux collectifs. Ce

segment du parc immobilier connaît parfois des spirales négatives couplant l'incapacité de certains propriétaires à payer leurs charges ou entretenir leur bien, stratégies prédatrices de certains propriétaires bailleurs, obsolescence du bâti et augmentation du prix de l'énergie.

La dynamique de mutation urbaine en cours dans l'agglomération, les 24 opérations

24 OPÉRATIONS DE RÉNOVATION URBAINE SONT EN COURS DANS L'AGGLOMÉRATION

de rénovation urbaine et les autres dispositifs d'amélioration de l'habitat privé sont une opportunité, tant pour développer et diversifier l'offre de logement et ainsi faciliter l'accès au logement, que pour engager la transition écologique du territoire.

Cet effort ne doit cependant pas provoquer un renchérissement du prix du logement, qui nuirait aux populations modestes du territoire. La poursuite de la pression foncière en petite couronne en grande couronne parisienne au cours des prochaines décennies, que dessinent les projections démographiques de l'Insee, accentue ce risque : avec la décohabitation et le vieillissement de la population, la hausse du nombre de ménages sur les vingt-cinq prochaines années devrait être deux fois supérieure à la croissance démographique. Ces phénomènes entraîneront une forte pression sur les besoins en logements.

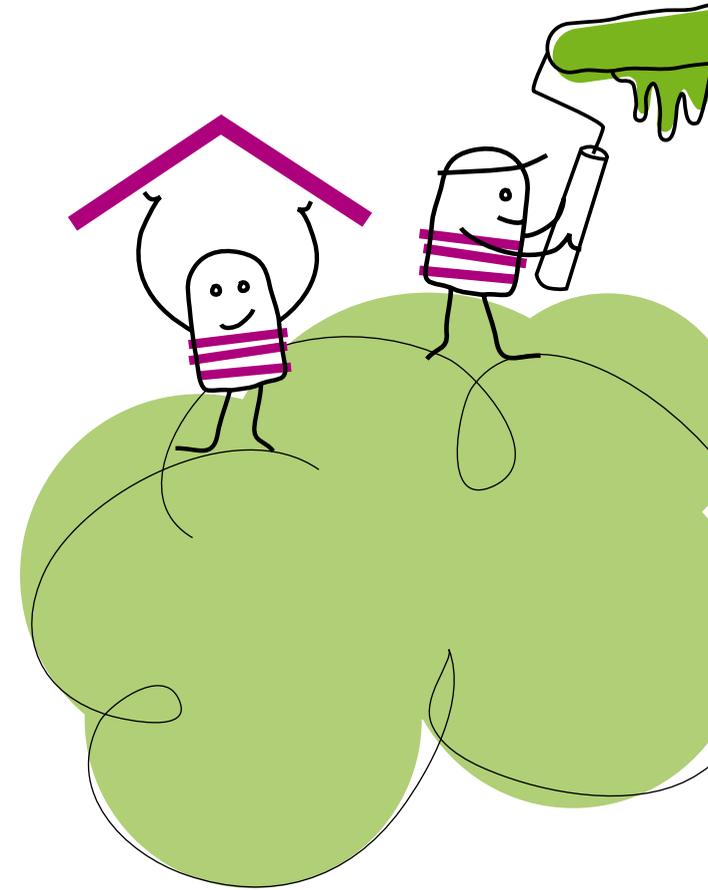


🔄 Les élus du territoire luttent depuis une dizaine d'années contre l'habitat indigne (OPAH-Renouvellement urbain, OPAH-Copropriétés dégradées, plans de sauvegarde, opérations de restauration immobilière, opérations de résorption de l'habitat insalubre, programmes ANRU), et l'on constate la volonté de répondre aux besoins des habitants et de réduire les inégalités et les disparités en matière d'habitat et de logements, dans la plupart des documents stratégiques (Schéma de cohérence territoriale, Plan local de l'habitat...).

Le rôle de l'offre d'habitat dans la transformation écologique du territoire est abordé grâce notamment à l'élaboration de conventions qualité s'appliquant à la construction neuve et à la réhabilitation de l'habitat privé. La valorisation des déchets de chantiers et l'utilisation de matériaux issus du réemploi devraient ainsi se développer.

Un Plan local de l'habitat de Plaine Commune a été élaboré et adopté par l'Assemblée communautaire et approuvé par les conseils municipaux. Exécutoire depuis le 17 février 2011, il dresse des perspectives ambitieuses pour la politique de l'habitat : lutte contre l'habitat indigne, requalification du parc privé ancien pour répondre aux besoins des usagers et participer à la lutte contre le changement climatique, construction de 2 720 logements neufs « durables » par an, adaptation de l'offre aux publics spécifiques – étudiants, personnes âgées, personnes handicapées, travailleurs migrants, Roms, Gens du voyage.

À compter de 2015, le Contrat de développement territorial que Plaine Commune entend signer avec l'État, dans le cadre des projets du Grand Paris, devrait conduire à construire 4 200 logements par an sur l'ensemble du territoire de l'agglomération (ville de Saint-Ouen incluse).



🗨️ Malgré les critiques qu'ils adressent au parc de logements actuel, les habitants sont nombreux (78% des habitants enquêtés) à dire qu'ils se sentent bien dans leur logement³. Néanmoins les réhabilitations, même si elles sont considérées comme un moyen de désenclaver un quartier, restent souvent perçues comme limitées au regard des besoins de rénovation.

La rénovation et la réhabilitation du bâti doivent se poursuivre pour faire bénéficier les habitants, à terme, d'un parc de logements de qualité, sains, bien isolés et agréables à vivre. Cependant, les habitants déplorent souvent l'aspect de ville en chantier permanent, avec toutes les nuisances (sonores, olfactives, déplacements rendus plus difficiles) qui en découlent et affectent la qualité de vie des habitants pendant plusieurs mois ou années.

🚩 L'accès à un logement décent fait partie des besoins primaires que l'Agenda 21 devrait contribuer à satisfaire, en s'appuyant sur les dispositions du Plan local de l'habitat, et dans une logique de prise en compte des enjeux de moyen et long terme (réhabilitations thermiques, anticipation des impacts du réchauffement climatique à venir, évolution de la taille des ménages...)

³ Enquête « C'est où le bonheur ? », 2010.

DES COMMERCES ET SERVICES DE PROXIMITÉ EN DÉCLIN

 L'offre de commerces sur Plaine Commune, les modes de consommation des habitants, sont fortement polarisés par les grandes surfaces, ce qui va de pair avec un déclin du commerce traditionnel de proximité dans les centre-villes et dans les quartiers.

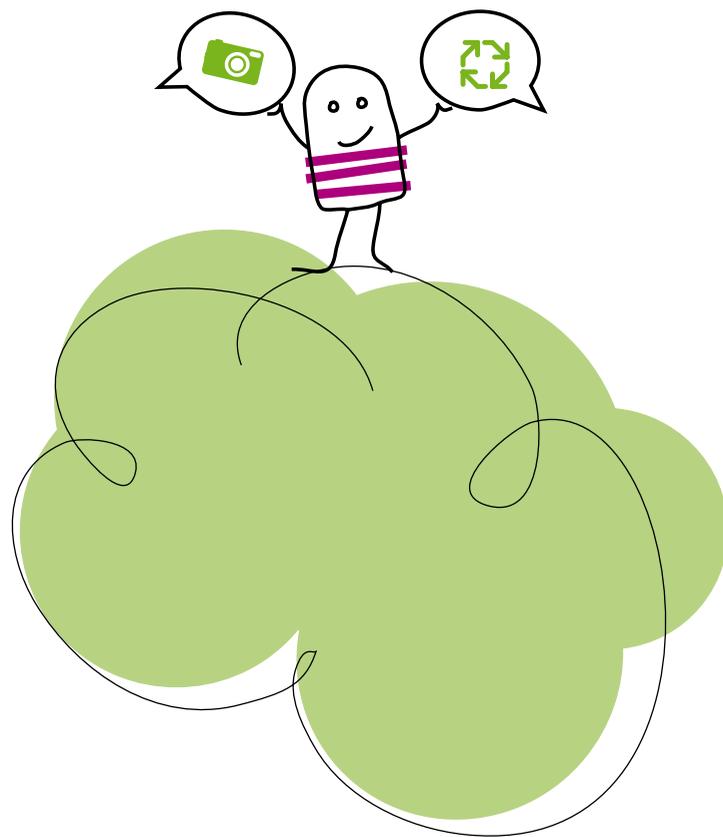
Le taux de vacance des locaux commerciaux est élevé, et le niveau qualitatif laisse trop souvent à désirer.

L'offre de loisirs et culturelle est importante pour le grand public, mais les grands équipements culturels sont concentrés au sud et vers Paris ; les équipements sportifs sont parfois insuffisants et vieillissants.

Le rôle d'animation de la vie locale par l'offre commerciale et de loisirs est donc très variable sur le territoire.

 La notion d'offre urbaine en lien avec la métropole parisienne est assez peu développée. Se pose la question de la qualification de l'offre urbaine pour mieux répondre aux besoins des habitants, redonner un dynamisme aux centres urbains. La question de la diversification de l'offre commerciale est centrale, le développement des hypermarchés et des grands centres commerciaux n'étant pas de nature à favoriser l'installation de petites enseignes de proximité.

 Les habitants, les salariés et les chefs d'entreprises témoignent d'une préoccupation importante liée au cadre de vie. Ils voient la ville changer et aimeraient voir se poursuivre les politiques de réaménagement, avec plus de commerces et de services, plus de dynamisme dans les quartiers. Selon les habitants, l'offre culturelle est riche et



diversifiée, de bonne qualité, mais inégalement répartie sur le territoire, ce que confirme le constat du diagnostic.

Les souhaits des habitants et salariés sont parfois contradictoires en ce qui concerne leurs rapports aux commerces. La plupart souhaiteraient entretenir une relation de proximité avec les commerçants et déplorent le manque de commerces de proximité (81% des salariés⁴ et 58%⁵ des habitants enquêtés). Pourtant, la plupart fréquentent les hypermarchés : 55% des usagers du territoire enquêtés ont déclaré y faire leurs courses en premier choix, contre 35% au supermarché, et seulement 8% au marché⁶.

L'offre de proximité est décrite comme de faible qualité, mais, dans le même temps, l'offre qui subsiste (grandes et très grandes surfaces) est celle qui correspond aux faibles niveaux de revenu d'une forte part de la population...

 L'Agenda 21 pourrait développer l'économie sociale et solidaire, en lien avec les associations de quartier, pour favoriser cette offre de services et de commerces de proximité.

⁴ Enquête salariés, 2010 / ⁵ Enquête « C'est où le bonheur ? », 2010 / ⁶ Enquête « Capacité des populations à aller vers le développement durable », Anne Jegou, 2010.



© S. Chambert

UN ESPACE PUBLIC SOLLICITÉ MAIS MAL VÉCU

 Le diagnostic technique n'aborde pas la question de la qualité des espaces publics : c'est à travers la concertation que cet enjeu s'est révélé prioritaire.

 Des moyens très conséquents sont à l'œuvre pour, au quotidien, rendre la ville propre et lutter contre les déports sauvages et les incivilités. Une campagne spécifique de communication sur la propreté a été mise en place en 2011 : « J'aime ma ville, j'en prends soin ».

Plusieurs éco-quartiers (labellisés ou non) intègrent cette dimension écologique de l'aménagement des espaces publics, ainsi que le Guide d'aménagement de l'espace public et le Référentiel d'aménagement écologique.

 L'hygiène et la propreté sont la première préoccupation des habitants interrogés. Les habitants soulignent particulièrement un manque de civisme et de respect des populations envers leur environnement. « *La ville manque de propreté, même les commerçants ne la respectent pas, améliorons l'entretien*⁷. » Ils associent ce manque de respect à une détérioration du climat social. Les espaces publics sont jugés de qualité insuffisante, dans leur esthétique (« *la ville n'est pas belle, les trottoirs sont abîmés, les parkings anarchiques*⁸ »), mais aussi dans leur capacité à être le support d'une vie sociale. Les habitants déplorent ainsi l'absence de lieux de convivialité, ouverts et accessibles à tous, et y voient notamment une explication au climat de défiance ressenti par beaucoup.

 L'Agenda 21 devrait fixer parmi ses objectifs d'offrir un cadre de vie apaisé et calme aux populations, reposant sur des relations sociales sereines, les populations se traitant avec respect mutuel et tolérance. Il devrait aider à répondre à la demande d'une ville plus propre, mais surtout d'une ville où chacun se sent responsable de l'espace public dans lequel il vit. Si cet objectif n'est pas nouveau, sans doute l'Agenda 21 devra-t-il mettre davantage l'accent sur le changement de comportement (et les conditions techniques de sa réalisation) que sur les seuls moyens humains ou techniques.

⁷ Atelier Agenda 21 communal Aubervilliers, septembre 2010 / ⁸ Atelier Agenda 21 communal Stains, octobre 2010.

→ Des enjeux de qualification du territoire

DES DÉPLACEMENTS DIFFICILES

 L'animation de la vie locale, le confort dans la pratique de la ville dépendent en partie de la possibilité de se déplacer aisément sur le territoire, à pied, en vélo, en transports en commun. Or, on constate que malgré sa densité, l'offre de transports collectifs est incomplète : inégalités territoriales entre le nord et le sud, liaisons interquartiers, interbanlieues et intervilles parfois difficiles.

Le territoire a besoin d'espaces publics qui facilitent le recours aux mobilités douces : un aménagement qui permette, qui encourage l'accès (hors usage de la voiture) aux différents services de la ville, un aménagement qui se prête à la pratique

récréative de la ville (promenade). Rappelons qu'un accès à la ville confortable pour les personnes à mobilité réduite est en général la garantie d'un accès confortable pour tous.

Aujourd'hui les déplacements piétons représentent seulement un tiers des déplacements quotidiens⁹. Le territoire ne comporte que 16 kilomètres de

voies cyclables, avec des itinéraires parfois discontinus¹⁰, et seulement 2% des déplacements se font à vélo (en baisse de plus de 50% en trente ans), tandis que le taux de motorisation des ménages approche les 50%¹¹. La fréquentation des bus et tramways existants est néanmoins très élevée.

Le territoire est en profonde métamorphose avec la réalisation en cours de la Tangentielle Nord – qui touche les cinq villes du nord du territoire –, de trois lignes de tramway (T1, T5 et T8 / Tram'Y), la prolongation de la ligne 12 du métro et le tracé du Grand Paris Express.

Dans quelques années Plaine Commune sera, en Île-de-France, le territoire le plus desservi en transports en commun après Paris.



 Le Plan Climat énergie territorial a fixé à 21% l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre dues aux déplacements des personnes sur le territoire.

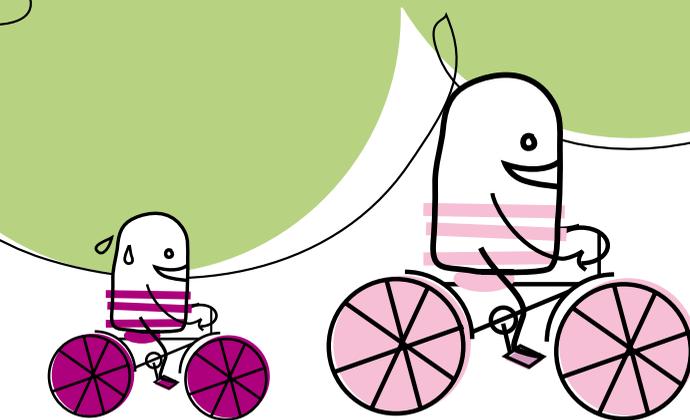
Dans ce cadre, un plan « vélo » a été adopté et un plan « marche » est en cours d'élaboration et le stationnement résidentiel des vélos est inscrit dans la convention qualité-construction neuve. Par ailleurs, plusieurs éco-quartiers en cours revisitent la place de la voiture en ville, à la faveur des modes actifs.

Un Plan local de déplacements a été également adopté, qui compte parmi ses objectifs l'amélioration de la desserte fine en transports en commun et la facilitation des déplacements à pied et à vélo. Un projet de transport fluvial de personnes entre le sud de Paris et l'agglomération Plaine Commune est à l'étude.

Enfin, les nombreux chantiers en cours portés par la Société du Grand Paris, le Conseil régional et le Stif répondent à la problématique de déplacement intrabanlieue et interbanlieues.

 Les habitants et usagers du territoire confirment le manque de liaisons transversales (de villes à villes ou de quartiers à quartiers) par les transports en commun, alors que la desserte vers Paris est estimée satisfaisante. 63%¹² des habitants interrogés considèrent toutefois les transports en commun comme un point fort du territoire, même si les salariés interrogés déplorent leur manque de régularité (fréquence et ponctualité) et la surcharge de la plupart des lignes.

Les habitants aspirent à davantage d'intermodalité dans les transports en commun pour faciliter les connexions entre les différents types de transport. Certains suggèrent que l'on s'intéresse davantage aux potentialités du transport fluvial, et que les systèmes de covoiturage, de taxi collectif, les pédibus, se développent à plus grande échelle. La question du développement des modes de transport alternatifs à la voiture, et le choix de leur donner la priorité dans l'aménagement de l'espace public sont des enjeux



fortement soulignés par les habitants. Ils souhaitent que soient facilités les modes actifs de déplacement, avec des réseaux complets, sûrs, propres et bien entretenus, des transports en communs fréquents, réguliers, cohérents et sécurisés, et des aménagements adaptés.

 L'Agenda 21 pourrait s'appuyer sur le Plan climat énergie territorial, le plan « vélo » et le plan « marche », les résultats de l'étude de faisabilité ZAPA, et le Contrat de développement territorial, pour accompagner le développement des modes de circulation doux, marche comprise, dans un double objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais aussi de transformation de l'ambiance urbaine. Il pourrait surtout accompagner ces investissements d'une dimension éducative pour comprendre les réticences vis-à-vis des modes doux ou des transports en commun, et ainsi les lever.

^{9/10/11} Source : diagnostic du Plan local de développement / ¹⁰ Ibid. / ¹¹ Ibid.

¹² Enquête « C'est où le bonheur ? », 2010.



DES ENJEUX SOCIÉTAUX
VERS LA RÉVOLUTION DES MODES DE VIE

LE RESPECT DES AUTRES, POUR COMBATTRE DÉLINQUANCE ET INCIVILITÉS

 La délinquance, les atteintes à la tranquillité, la dégradation du cadre de vie, les agressions nocturnes : sans stigmatiser le territoire de Plaine Commune, il semble bien que les agissements de quelques personnes suffisent à compromettre le droit au bien-être d'une partie importante de la population, qui plus est la plus précaire.

10% des halls des logements sociaux seraient investis par des jeunes ou des trafiquants qui rendent difficile l'accès au logement ; à cela s'ajoutent, dans l'habitat collectif, des agressions verbales et physiques sur les agents chargés de l'entretien ou des réparations, ainsi que des délits et des incivilités affectant le patrimoine¹.

La police nationale de proximité n'existe plus ou n'intervient que très ponctuellement.

 Paradoxalement, les politiques publiques en faveur de la tranquillité publique et de la sécurité sont très nombreuses.

Les actions communales sont axées autour des Contrats locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLS-PD). Les villes développent de nombreux outils opérationnels pour intervenir rapidement et aussi efficacement que possible : polices municipales, mais aussi (et surtout) agents de médiation, ouverture de Maisons du droit, éducation à la citoyenneté...

De son côté, la Communauté d'agglomération s'attache à préserver un espace public de qualité, mais on atteint, avec cette problématique des incivilités et de la délinquance, les limites de la technique.



© J. Jaulin

 Le fort sentiment d'insécurité dépasse sans doute la réalité mais rend, pour beaucoup, la vie tout à fait pesante.

Si les habitants interrogés se sentent majoritairement, toujours ou parfois, en sécurité le jour, 57,5% déclarent ne pas se sentir en sécurité le soir ou la nuit². 20% des usagers du territoire interrogés mettent la question de l'insécurité comme étant leur inquiétude prioritaire³. Ils disent ressentir une augmentation des tensions sociales, une dégradation des relations de voisinage comme des relations entre les générations. Mais beaucoup d'habitants expriment plus encore le refus d'abdiquer devant une toute petite proportion de la population qui confisque l'usage des espaces publics, pousse certains habitants à souhaiter quitter le territoire... et n'incite pas les autres à s'y installer (salariés non habitants par exemple).

 Aborder la sécurité et la tranquillité ne revient pas seulement à traiter les actes délictueux, ou plus fondamentalement les injustices sociales : il faut aussi aborder ces questions à travers l'urbanisme, l'usage des espaces communs, le dialogue entre communautés, l'éducation.

L'Agenda 21 pourrait aborder cette lourde problématique sous deux angles complémentaires : la coordination des acteurs impliqués et la démocratisation de la gestion de l'espace public autour de la valeur forte qu'est le respect de soi, le respect de l'autre : il s'agit de choisir une stratégie « civiliste », par opposition à la stratégie « pénaliste ».

L'Agenda 21 gagnera à s'appuyer sur les fortes expériences de médiation que mènent les villes.

On pourrait également faire de la tranquillité et de la sécurité un indicateur du bien-être visé à travers l'Agenda 21.

CHANGEMENT DE PRATIQUES ET RESPECT DES ÉQUILIBRES ENVIRONNEMENTAUX

 « Le temps du monde fini commence », écrivait Paul Valéry en 1945, ciblant déjà la rareté des ressources naturelles qui ne sont plus considérées comme illimitées. Le territoire de Plaine Commune n'est pas coupé du monde et de la nature : il concourt à son équilibre autant qu'il en subit les atteintes.

 Le Plan communautaire de l'assainissement, la mise en place progressive d'une gestion différenciée des espaces verts et la formation des agents, le Plan énergie climat territorial, le Plan communautaire pour la prévention des déchets, l'animation du Forum des associations environnementales, la démarche éco-responsable initiée en 2010 sont autant d'atouts pour encourager l'exemplarité de la collectivité et/ou favoriser les changements de comportement. Toutefois l'approche développée est principalement technique, la dimension comportementale mériterait d'être développée.

 Les habitants interrogés se disent prêts à faire des efforts pour modifier leurs pratiques quotidiennes⁴ : moins consommer d'eau (93%) et récupérer l'eau de pluie (75%), utiliser les modes doux, donner de leur temps... Pour encourager le partage des efforts par l'ensemble de la population, il est nécessaire de « prendre conscience du pouvoir des consommateurs⁵. »

Les usagers du territoire attendent de voir se développer l'usage des produits bio : « Développer les marchés de produits bio⁶ », « développer le bio dans toutes les cantines, scolaires et professionnelles⁷ ». Ils souhaitent une réflexion sur la « sobriété⁸ », encourager les économies d'eau (« économiser l'eau de nettoyage des voies publiques⁹ »), les énergies renouvelables et les économies d'énergie : « Favoriser les politiques des "petits gestes" : éteindre la lumière, acheter des ampoules basse consommation...¹⁰ » Les industriels doivent aussi participer à l'effort collectif, l'éducation du consommateur doit être amplifiée.

**IL EST NÉCESSAIRE DE
« PRENDRE CONSCIENCE
DU POUVOIR DES
CONSOmmATEURS »**

 L'Agenda 21 devrait concourir à faire de la protection de l'environnement un fondement de notre développement.

Il permettra de tirer parti des mutations en cours sur le territoire pour mener les chantiers d'aménagement et de rénovation urbaine selon les principes du développement durable : réduction des nuisances et des impacts environnementaux, optimisation du tri et du recyclage des matériaux de construction.

Il peut être également l'occasion de lancer ou de soutenir des actions individuelles et collectives engageant les administrations, les habitants, les salariés, les entreprises.

¹ Source : Étude tranquillité résidentielle dans l'habitat collectif, Icade Suretis, mai 2010 / ² Enquête « C'est où le bonheur ? », 2010 /

³ Enquête « Capacité des populations à aller vers le développement durable », Anne Jegou, 2010.

⁴ Enquête Anne Jégou, « Capacité des populations à aller vers le développement durable » / ⁵ Atelier Agenda 21 communal Stains, octobre 2010 / ⁶ Atelier Agenda 21 communal La Courneuve, novembre 2010 / ⁷ Atelier Agenda 21 communal Villeneuve, novembre 2010 / ⁸ Atelier Agenda 21 communal Aubervilliers, septembre 2010 / ⁹ Atelier Agenda 21 communal Saint-Denis, septembre 2010

→ Des enjeux sociétaux
Vers la révolution des modes de vie

CONVERSION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE DE L'ÉCONOMIE

 Les entreprises de Plaine Commune s'engagent progressivement vers des démarches de responsabilité sociale et environnementale. Sur le territoire se développent des filières économiques locales autour du traitement des déchets, du recyclage, problématiques particulièrement importantes en raison de l'importance du secteur industriel, et des travaux de rénovation à l'œuvre. Plaine Commune accueille également deux filières d'excellence « Cap Digital » et « Meditech Santé ». Parallèlement à l'implication concrète des entreprises en matière de développement durable, des partenariats se nouent entre le secteur économique et les autres acteurs du territoire.

 Les politiques publiques n'abordent pas cette question de façon globale. Le SCoT se fixe notamment pour objectif de réduire l'impact environnemental des activités économiques, et le projet Ecocité fixe l'objectif de soutenir les éco-industries, mais ces objectifs ne sont guère repris par les documents sectoriels (Plan local de l'habitat, Contrats urbains de cohésion sociale...). La dimension économique que constituent les activités et innovations en matière énergétique et écologique n'est que très peu développée dans les documents stratégiques.

 La concertation menée avec les entreprises valide l'implication d'une partie non négligeable du secteur économique en matière de développement durable, chacun à sa façon, dans des domaines variés, que ce soit par l'amélioration des performances environnementales globales, par la qualité environnementale des process et des produits, ou encore par l'orientation du recrutement vers la main-d'œuvre locale... Malgré cette volonté, les conditions ne sont pas toujours réunies pour faciliter le comportement responsable des entreprises.



Les salariés souhaitent voir leur entreprise s'engager en faveur du développement social (65%) et de l'environnement (73%)¹¹. Les associations et entreprises du territoire souhaitent l'organisation de rencontres et le développement de réseaux et de partenariats entre des acteurs dont les compétences peuvent se compléter. Ils souhaitent une implication plus forte de la collectivité en ce sens.

Les citoyens appuient également fortement en faveur d'une réorientation de l'économie vers des activités vertes. « *Il faudrait réorienter l'économie vers les nouveaux marchés verts*¹². »

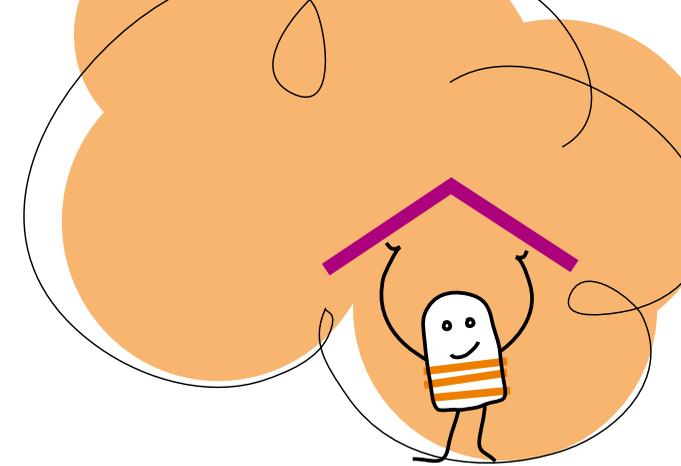
 L'Agenda 21 devra encourager avec force les comportements socialement et écologiquement responsables des administrations et des acteurs économiques.

Il pourrait également se donner l'objectif de conforter et structurer les réseaux des éco-filières et de l'économie sociale et solidaire, de développer les circuits courts, pour mieux ancrer les activités sur le territoire.

De façon générale, faciliter les partenariats et les ponts entre les différents acteurs devrait être un levier pour créer les conditions d'un développement dynamique, solidaire et innovant.

RÉNOVATION DU CONTRAT SOCIAL

 La crise de la démocratie représentative, notamment dans les quartiers les plus populaires de l'agglomération, a atteint des records lors des derniers scrutins (européennes de 2009, régionales de 2010 et, plus encore, cantonales de 2011). Certains bureaux de vote de nos communes fournissent les taux d'abstention parmi les plus hauts de France. Les scrutins municipaux et présidentiels restent, pour le moment, plus mobilisateurs. Mais la crise de la représentation est un phénomène en progression. Par ailleurs, sur nos territoires, de nombreuses personnes n'ont pas le droit de vote quand bien même elles y habitent parfois depuis de très nombreuses années. Enfin, les processus mis en place depuis plusieurs années en matière de concertation et participation des habitants connaissent un certain essoufflement.



 L'agglomération met en place, dans certains domaines, des processus, au minimum d'information, et, sur certains dossiers, de participation, voire de concertation et quelquefois même de co-élaboration de projets. Par ailleurs, elle s'est dotée d'un conseil de développement qui rend plusieurs avis par an.

Les villes, de leur côté, ont mis en place des structures de participation avec des modalités d'intervention, des moyens et des prérogatives différentes. Existence aussi des dispositifs de concertation, dans certaines communes de l'agglomération, en direction de publics ciblés : jeunes, anciens, personnes étrangères...

 Les habitants souhaitent être plus associés aux décisions. La très grande majorité de ceux interrogés souhaite, bien sûr, être au minimum informée des décisions les concernant. Nombreux sont également ceux qui demandent à être consultés quand cela est possible, et sur certains projets.

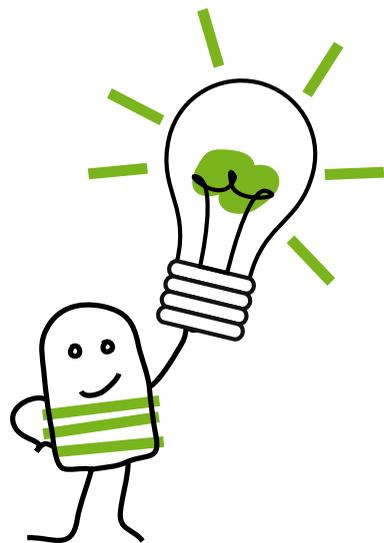
Ils souhaitent savoir ce qui est retenu de leurs propositions. Ils interpellent les collectivités locales sur des thèmes qu'ils souhaitent voir traités, faisant fi des compétences des différentes institutions politico-administratives.

 Tout le processus de l'Agenda 21 travaille, en partie, sur les changements de pratiques, individuels et collectifs. De ce point de vue, associer les habitants le plus en amont possible du processus, faire émerger des porteurs de projets, renouveler les formes de gouvernance, encourager l'émergence de citoyens informés, mobilisés sur les thématiques traitées, est un enjeu d'importance.

Traiter les sujets sur lesquels les habitants sollicitent la collectivité devrait être pour Plaine Commune un levier important de remobilisation des citoyens, des associations, permettant de redonner à chacun le goût à l'action publique et politique.

¹¹ Enquête salariés, 2010 / ¹² Atelier Agenda 21 communal Aubervilliers, septembre 2010.

NOTES



Le livre blanc de l'Agenda 21 est une publication de la communauté d'agglomération Plaine Commune. Il est composé de trois livrets : « Terre d'Avenir, l'Agenda 21 de Plaine Commune » - « La participation citoyenne au cœur de la démarche » - « Des enjeux communs pour réinventer le territoire » • ÉDITION Mai 2012 • PILOTAGE Délégation générale à l'Écologie urbaine de Plaine Commune • ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE (CONCERTATION-DIAGNOSTIC ET STRATÉGIE) 4D, Voix publiques et Frédéric Weill • MAQUETTE Acte Là ! • IMPRESSION PSD



Ce document est imprimé sur du papier certifié PEFC (Promouvoir la gestion durable de la forêt) avec des encres végétales et des vernis à l'eau.



 **île de France**

**Plaine
Commune**
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

